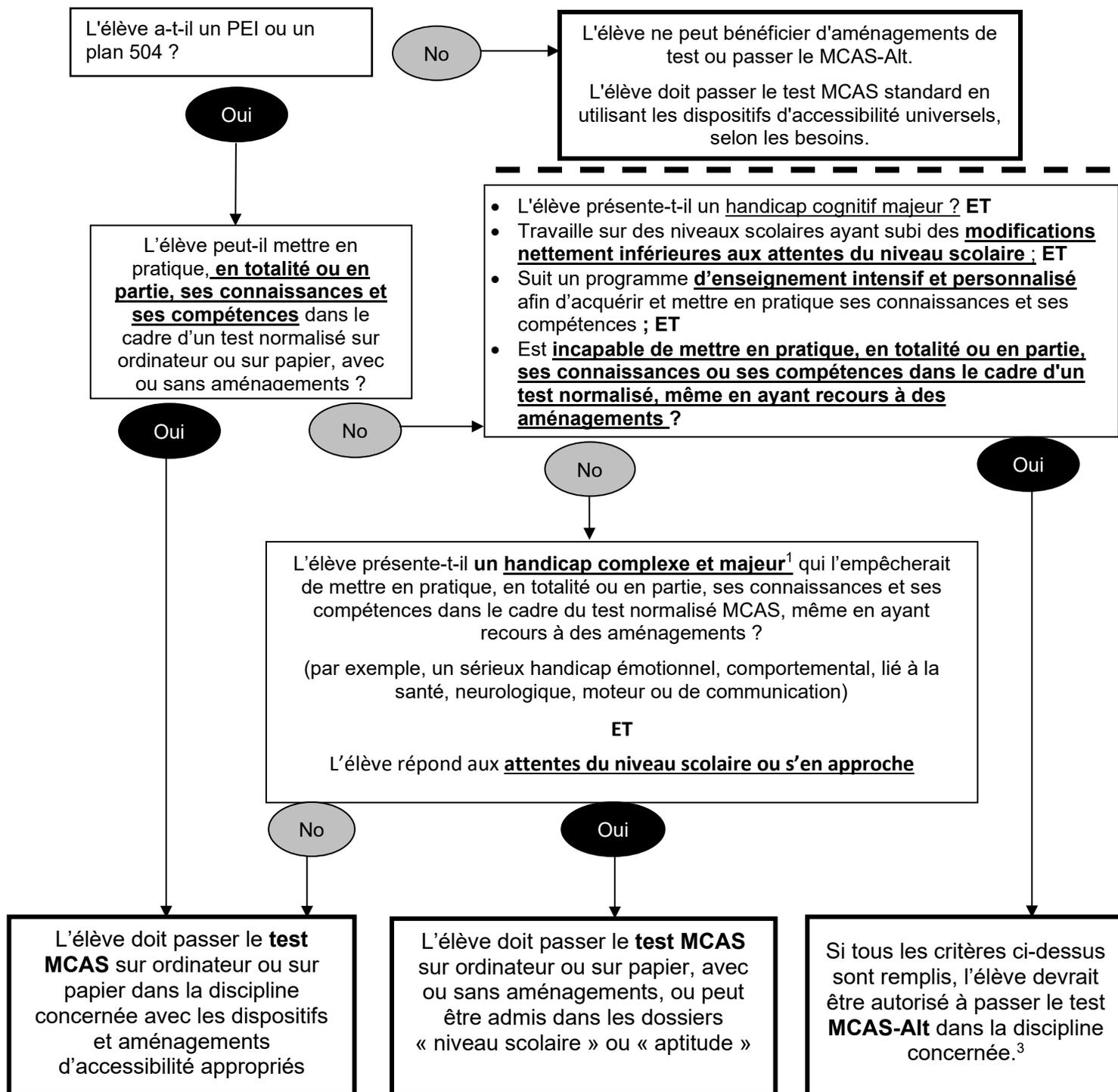


Outil de prise de décision pour la participation au MCAS des élèves présentant un handicap

Le tableau décisionnel ci-dessous peut être utilisé par les équipes IEP et les coordinateurs des plans 504 afin de prendre des décisions annuelles concernant la participation adéquate des élèves au MCAS. *Prenez des décisions spécifiques chaque année pour chaque discipline évaluée* : Anglais, mathématiques, sciences et technologie/ingénierie.



¹ Vous trouverez des explications et des exemples de « handicaps complexes et majeurs » en page 6 du Manuel de l'éducateur.

² Consultez le Manuel concernant le dossier de niveau scolaire et d'aptitude MCAS pour en savoir plus et découvrir les conditions de soumission des dossiers de niveau scolaire et d'aptitude.

³ Les élèves passant le MCAS-Alt au lycée n'obtiendront pas de détermination d'aptitude dans la matière évaluée et ne seront donc pas éligibles à l'obtention un diplôme de fin d'études secondaires.